

Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/08/033** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MÊL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 9 novembre 2008

RÉUNION **Séance extraordinaire conjointe du conseil d'administration et du conseil scientifique**
du Groupement d'intérêt public « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

le 4 juin 2008 à 14h30

LIEU **En Sorbonne, salle des commissions**
46, rue Saint-Jacques, Paris 5^{ème}

PRÉSENTS

Conseil d'administration

Mme Marie-Françoise BISBROUCK (Paris 4)
M. Yves CHEVRIER (EHESS)
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)
Mme Catherine GAILLARD (Paris 1)
M. Pierre-Yves HÉNIN (Paris 1)
Mme Danièle HERVIEU-LÉGER (EHESS)
Mme Sylvie HUREAU (EPHE)
M. Jacques LEGRAND (INALCO)
Mme Marie-Christine LEMARDELEY (PARIS 3)
M. Michel MARIAN (Enseignement supérieur – DGES)
M. André MARY (CNRS)
M. Daniel RENOULT (Enseignement supérieur - IGB)
Mme Cécile SAKAI (Paris 7)
Mme Françoise THIBAUT (Recherche – DGRI)
M. Jean-Claude WAQUET (EPHE)

Membres de droit

M. Jean-Luc COFFION (Agent comptable)
Mme Monique RONZEAU (Commissariat du
gouvernement)
M. Laurent ROURE (Contrôle d'État)
Mme Marie-Lise TSAGOURIA (Directeur)

Conseil scientifique

M. Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT
M. Olivier de BERNON
M. Peter COLVIN
M. Jean-Pierre DRÈGE
M. Gérard FUSSMAN
M. Maurice GARDEN
M. Pierre GONNEAU
M. Bernard HOURCADE
Mme Françoise HOURS
M. Antoine MARÈS
M. Éric MEYER
M. Cheng PEI
M. Éric SEIZELET
M. Jean-Louis TRIAUD
Mme Petra WERNER
M. Jan Just WITKAM

INVITÉS

Mme Suzanne SRODOGORA (Région Ile de
France)
M. François HOUY (Région Ile de France)
Mme Isabelle NECTOUX (BIULO)

EXCUSÉS

M. Guy COUSINEAU (Paris 7)
M. Georges MOLINIÉ (Paris 4)
M. Franciscus VERELLEN (EFEO)

M. Gilles DELOUCHE
M. François DÉROCHE
M. Denis MATRINGE
Mme Xiaohong XIAO-PLANES

ORDRE DU JOUR

1. **Avancement du projet de construction : présentation par le conseil régional d'Île-de-France**
2. **Avancement du projet scientifique**

Après un tour de table des participants, Daniel Renoult, président du conseil d'administration rappelle les objectifs de ce conseil d'administration et scientifique exceptionnel qui associe l'ensemble des présidents des établissements membres du GIP BULAC : d'une part faire le point sur l'avancement du projet de construction avec les représentants du conseil régional d'Île-de-France, d'autre part faire le point sur le projet scientifique compte tenu des évolutions récentes des projets parisiens.

Il résume les conditions de création du GIP, avec mise en place d'une équipe entièrement dédiée au projet. Le budget de fonctionnement est assuré principalement par une subvention de la direction générale de l'enseignement supérieur. Parmi les résultats obtenus par le GIP, on doit citer notamment le suivi du projet de construction, la réalisation d'un catalogue commun et d'un vaste chantier de conversion rétrospective.

L'investissement est, lui, inscrit dans le cadre du contrat de plan État-Région Île-de-France. La Région Île-de-France assure plus des deux tiers du financement et assure à ce titre la maîtrise d'ouvrage.

1. Avancement du projet de construction

Suzanne Srodogora, directrice de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur au conseil régional d'Île-de-France, rappelle que la première phase du projet « Pôle langues et civilisations » représente au total un investissement de 70 M€, dont 47 M€ apportés par la Région. Au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le conseil régional aura au total investi 700 M€ dans le dernier CPER pour favoriser le développement d'une politique fédératrice, ce dont la BULAC constitue une illustration exemplaire. Le conseil régional d'Île-de-France poursuivra son engagement sur le projet de pôle des langues et civilisations en finançant la seconde phase.

François Houy, directeur adjoint chargé de l'enseignement supérieur au conseil régional, rappelle dans quel contexte historique ce projet emblématique de la Région s'inscrit : à la fin des années 80, l'État sollicite pour la première fois les collectivités locales dans le cadre du plan Universités 2000, mais la Région ne finance aucune bibliothèque dans ce plan. De 1994 à 1999, Jean de Boishue convainc la Région de se positionner sur les bibliothèques. Dans le cadre du CPER 2000-2006, celles-ci deviennent la priorité d'intervention de la Région. Dans ce contexte, la BULAC est le projet le plus important, le plus original, l'enjeu le plus fort.

Puis François Houy présente le calendrier prévisionnel de l'opération. Le 23 mai 2008, la commission d'appel d'offres de la Région a attribué l'ensemble des marchés de construction en apportant 1,5 M€ supplémentaires. Il restera sans doute à ajouter 3 à 4 M€ d'ici à la fin des travaux. Les marchés s'étendent sur une durée totale de 28 mois, études et installation du chantier comprises. Les travaux commenceront effectivement en septembre 2008.

Compte tenu de la multiplicité des partenaires (État, Région Ville de Paris, établissements..), de la difficulté de construire à Paris, la durée du projet a pu sembler longue, mais reste tout à fait dans la normale.

Un complément de financement de 9 M€ (6 M€ Région + 3 M€ État) a également été inscrit au CPER 2007-2013 pour compléter l'équipement du bâtiment. Néanmoins le lot mobilier a bien été conservé dans l'appel d'offres initial : il comprend tous les mobiliers des salles de lecture ainsi que celui des amphithéâtres. Ce marché a été attribué à la société Borgeaud.

François Houy souligne que le taux de réalisation entre le programme et le bâtiment est supérieur à 90 % ce qui est rare et plus que satisfaisant.

2. Avancement du projet scientifique

Jacques Legrand, président de l'INALCO, remercie les représentants de l'État et de la Région, ainsi que la Ville de Paris qui a apporté le foncier, de leur investissement et de leur engagement continu dans le projet. Il rappelle la situation très préoccupante de l'INALCO, suite à l'échec des projets antérieurs de réinstallation. Il souhaite que la recomposition en cours du paysage de l'enseignement supérieur francilien ne vienne pas remettre en cause les projets actés et financés. L'opération du pôle des langues et civilisations ne pourra être



considérée comme aboutie que lorsque la tranche recherche aura vu le jour. L'INALCO se positionne comme une cheville ouvrière pour parvenir à cet aboutissement.

Pierre-Yves Hénin, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, se présente en observateur attentif : l'université de Paris 1 est désormais engagée dans le campus du Nord parisien, ce qui implique des recouvrements dont il faudra parler ensemble.

Marie-Christine Lemardeley, présidente de l'université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle, prend connaissance du dossier. Elle se dit convaincue que le travail collectif favorise la recherche et remercie la BULAC d'avoir catalogué les fonds finnois et turc apportés par Paris 3.

Pierre Gonneau, directeur du centre d'études slaves de l'université Paris-Sorbonne, confirme que l'informatisation des fonds a considérablement changé leur niveau de consultation. Le regroupement des fonds par dépôt, et non par cession, est un aspect auquel le centre et l'institut d'études slaves sont très attachés.

Cécile Sakai, représentant le président de l'université Paris-Diderot, fait état de la forte synergie qui, au delà du dépôt du fonds coréen à la BULAC, doit s'établir entre l'université et le pôle des langues et civilisations, tant par proximité géographique que par convergence scientifique.

André Mary, directeur-adjoint au département SHS du CNRS, rappelle que la direction générale du CNRS a depuis le début apporté son soutien à ce projet fédérateur. Au delà de la période actuelle de restructuration du CNRS, il faudra établir des conventions et prendre de nouveaux engagements.

Cristina Cramerotti présente, au nom du directeur, la position de l'EFEO : en raison de son insertion dans un consortium européen d'une part, dans le pôle Iéna d'autre part, elle a besoin de s'appuyer sur ses collections pour mener ses projets scientifiques. Elle demeure partie prenante du projet BULAC, mais sur de nouvelles bases qui seront précisées prochainement.

Danièle Hervieu-Léger, présidente de l'EHESS, connaît aussi l'expérience d'une institution sans bibliothèque, alors que c'est l'outil de travail indispensable pour les sciences humaines et sociales. Elle s'associe aux remerciements de Jacques Legrand. Le projet nouveau de campus nord ne doit pas venir remettre en cause le projet existant. L'investissement de l'EHESS dans le projet BULAC se poursuivra. Cette bibliothèque nouvelle sera d'emblée le lieu d'exercice concret des partenariats en construction et le poumon de projets à venir. Il peut y avoir des redéfinitions, mais pilotées par des projets scientifiques communs.

Jean-Claude Waquet, président de l'EPHE, se réjouit des progrès annoncés et de la collaboration fructueuse entre l'EPHE et la BULAC depuis l'origine du projet. Il insiste sur la nécessité de ne pas séparer les dimensions documentaire, pédagogique et scientifique et sur l'importance de redoubler d'effort et d'inventivité sur le projet scientifique. L'engagement de l'EPHE dans le projet Condorcet crée une concomitance menant à une réflexion globale qui doit prendre en compte les interactions et qui devrait aider à préciser les complémentarités.

Compte tenu des évolutions récentes du contexte parisien, Daniel Renoult constate qu'il faut raisonner sur un certain polycentrisme : le Quartier latin (jusqu'à Censier), la ZAC Paris Rive Gauche (BNF, Paris 7, INALCO-BULAC), le futur campus Aubervilliers vont constituer des pôles documentaires en SHS. Jusqu'où faut-il aller dans les spécialisations et les redondances de ces pôles ? Comment travailler en réseau ? D'un point de vue pragmatique, il va falloir prochainement décider du périmètre exact des collections à déménager, prévoir le statut futur de la BULAC et répondre aux inquiétudes des personnels.

Gérard Fussman, représentant le Collège de France au conseil scientifique de la BULAC, se réjouit que les travaux commencent. Il rappelle le temps long dans lequel se situe le Collège pour ses propres travaux : c'est la onzième année de rénovation et trois ou quatre années restent encore. Il est par conséquent admiratif du



travail accompli pour la BULAC. La BULAC doit rester une entité fédératrice et de ce point de vue, ne pas apparaître comme liée uniquement à l'INALCO, afin que les antagonismes ne ressurgissent pas et que chaque institution ne se replie pas sur elle-même. Il souhaiterait que les tutelles, qui procèdent de manière plus ou moins autoritaire au redécoupage du paysage de la recherche, prennent leurs responsabilités entre regroupement ou dispersion de l'orientalisme.

Bernard Hourcade, membre du conseil scientifique, se déclare satisfait que le projet dans sa globalité ait d'entrée été remis en évidence. Il revient sur les éléments concrets et positifs de la phase recherche : une parcelle foncière réservée par la Ville de Paris à proximité de la BULAC, un budget de construction inscrit au CPER, un premier engagement de l'INALCO... Comment procéder pour que d'autres institutions puissent s'engager ? En faisant l'hypothèse que le bâtiment recherche pourrait être livré trois ou quatre ans après le premier, on a une opportunité de préfigurer ce que devrait être la recherche dans les années 2015-2020. Il regrette la modestie de l'engagement du CNRS, qui, épaulé par les tutelles et les établissements, aurait pu mettre tout le monde autour d'une table pour créer une équipe de projet.

André Mary répond que la notion « d'accompagnement » est utilisée pour tous les projets immobiliers auxquels participe le CNRS. Il souligne que le département SHS se bat pour un redécoupage cohérent, notamment en faveur des sciences du langage.

Éric Meyer, président du conseil scientifique de la BULAC, réaffirme que l'INALCO n'a aucune intention de s'approprier la BULAC. Les partenariats sont d'ailleurs indispensables à la propre rénovation scientifique de l'INALCO. Il annonce le colloque organisé par la BULAC les 23 et 24 octobre prochain et accueilli par la BNF et Paris 7. L'objet est de faire connaître la bibliothèque en tant qu'outil pour la recherche et de préfigurer la synergie qui devrait se créer entre les partenaires du pôle.

Françoise Thibault, représentant la direction générale de la recherche et de l'innovation, est convaincue de la nécessité de construire le projet scientifique en s'appuyant sur les projets des établissements. Le projet BULAC est en ce sens exemplaire et doit servir de moteur. La DGRI est fermement engagée dans la reconfiguration du projet scientifique du pôle, tout en tenant compte de l'autonomie des établissements.

Michel Marian, sous-directeur des bibliothèques et de l'information scientifique, représentant la direction générale de l'enseignement supérieur, se réjouit que l'on ait souligné la constance du soutien de la tutelle dans une période difficile. Le contexte parisien évolue, mais l'ambition commune est toujours là, même si ce nouveau contexte conduit à réexaminer le détail du projet. Deux questions sont à traiter de manière urgente : la distribution documentaire des collections entre les différents sites et le statut. Des rapprochements doivent intervenir rapidement pour préciser ces questions.

Pour Daniel Renoult, une bibliothèque, ce sont aussi des compétences : celles-ci sont rares et il faut éviter de les disperser. Le sens de l'adhésion des établissements au projet est celui du bien commun, en partageant des compétences et des infrastructures. S'agissant des collections, le projet BULAC implique un transfert de responsabilité sur les fonds, même s'il n'y a pas transfert de propriété.

En conclusion de ces débats, le président du conseil d'administration propose aux conseils la méthode de travail suivante : adresser une lettre demandant officiellement aux présidents et directeurs des établissements membres du GIP de confirmer la nature de leurs engagements vis-à-vis de la BULAC en particulier en termes de collections, de prendre rendez-vous avec chacun des présidents à l'automne 2008 ; puis de convoquer un nouveau CA exceptionnel début 2009 pour tirer les conclusions de ces consultations.

Cette proposition est acceptée par les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 15.